

## Chapitre 9 : Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

### Objectifs d'apprentissage

- Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.
- Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).
- Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).
- Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

Problématiques :

Comment les inégalités s'entretiennent et se cumulent-elles?

Quelles sont les différentes conceptions de la justice sociale?

Comment l'Etat-providence peut-il favoriser la justice sociale ?

### I. Comment analyser et expliquer les inégalités ?

Video 1 : Comment caractériser les inégalités? (Capsule I digipad)

Vidéo 2 : Prendre la mesure des inégalités en France (Capsule II digipad)

Q1. Quelle distinction peut-on faire entre « différence » et « inégalité sociale » ? (capsule 1 du digipad)

Toutes les différences ne constituent pas des inégalités car elles **n'entraînent pas nécessairement un avantage ou un désavantage**. Par exemple, Etre chauve ou pas est une différence qui traverse toutes les catégories sociales et qui ne semble pas établir une hiérarchie sociale. Mais si les chauves ont un accès plus difficile à l'emploi que les non chauves c'est une inégalité.

**Inégalité**: différence qui se traduit en termes d'avantage ou de désavantage et qui fonde une hiérarchie par rapport à une échelle de valeur.

#### A. Quelles sont les inégalités économiques ?

**Inégalité économique**: répartition non uniforme des richesses (R et patrimoine) dans la société.

Q3. Quelles sont les deux principales sources d'inégalités économiques ? (capsule 1 du digipad)

#### a) Les iné de revenus

Document 1 : Les inégalités de revenus (Capsule III digipad)

1. En 2011, d'après l'INSEE, la **moitié des employés avait un niveau de vie annuel inférieur à 18 710 euros**, tandis que l'autre moitié avait un niveau de vie annuel supérieur à cette somme.

2. Le **niveau de vie médian des cadres était deux fois plus élevé que celui des ouvriers** en 2011 d'après l'INSEE. Ces deux catégories ont été choisies car elles se situent aux deux extrémités de la hiérarchie des revenus parmi les salariés.

3. Ces catégories perçoivent des **revenus non salariaux** car ils ne sont pas salariés mais indépendants. Ces revenus sont moins réguliers que ceux des salariés et plus dispersés au sein de chaque catégorie.

### b) Les iné de patrimoine

Document 2: Les inégalités de patrimoine (Capsule III digipad)

4. En 2010, d'après l'INSEE, 50 % des cadres disposaient d'un patrimoine brut global supérieur à 296 700 euros et 50 % avait un patrimoine brut global inférieur à cette somme.

5. Ce sont des **indépendants**, dont l'activité est liée à la **possession de terres, de commerces ou d'entreprises, donc du capital**. Ils doivent donc disposer d'un certain patrimoine professionnel.

**Patrimoine : ens des bi1 possédés par 1 indiv ou 1 mén. Il est composé de valeurs immobiliR (tR, maison, appart, bâtiment), de valeurs mobiliR (act°, obl°), de liquidités sur des comptes, d'objets d'art, de bijoux, ...Le patrimoine est dc 1 stock q l'on acquiert en utilisant son rev ou en héritant, et q l'on peut transmettre.**

6. D'après l'INSEE, en 2010, le **patrimoine médian des cadres représentait 34,9 fois le montant du patrimoine médian des ouvriers non qualifiés**.

7. Dans les deux tableaux, parmi les salariés, les **cadres disposent des montants les plus élevés et les ouvriers des montants les plus faibles parmi les salariés**. Toutefois, les **inégalités de revenus sont bien moins élevées que celles de patrimoine**, comme le montre la comparaison des deux rapports cadres/ouvriers.

Les **in= de patrimoine st + fortes q les in= de rev**, car le patrimoine se concentre + facilement du ft de mécanismes éco et socio :

- il se transmet par **héritage** entraînant une certN hérédité sociale
- **L'homogamie** ft q les patr fusionnent. Un couple aisé héritera des deux « côtés » de la famille.
- Les détenteurs des **rev les + élevés ont aussi l'S la + élevée**
- **L'S des cati supérieures est + valorisées** car elles disposent d'une meilleure info et de poss de placement + import.

8. Le patrimoine peut générer des revenus (intérêts, dividendes, loyers) qui permettent à leur tour d'acquérir davantage de patrimoine. Quand le **revenu est faible**, l'essentiel de ce revenu est destiné à la **consommation**, et les **dépenses incompressibles** y occupent une part prépondérante. Par contre, au fur et à mesure que le **revenu s'accroît**, non seulement les besoins matériels sont mieux satisfaits mais une **part croissante du revenu est affectée à l'épargne** ; les montants épargnés augmentent donc plus que proportionnellement, ce qui permet d'alimenter le patrimoine.

Rq. En France, en 2011, les 10 % des ménages les plus riches se partagent 48 % du patrimoine total, cette proportion dépasse les 60% aux États-Unis. Le patrimoine est donc très concentré.

En 2017, 1% de la population se partagent la moitié des richesses mondiales

En 2017, 8 personnes possèdent autant de richesses que 50% de la population les plus pauvres.

### c) Comment mesurer les iné éco ?

Doc 1 p 342 Bordas 2020 Q2, 3, 4 (capsule IV digipad)

2. Le rapport interdécile en 2008 est de 4,62. Le rapport interdécile en 2015 est de 4,64. Les inégalités de revenu disponible augmentent légèrement en France entre 2008 et 2015.

3. Oui, le résultat est conforme à l'évolution du coefficient de Gini qui augmente lui-même légèrement entre 2008 et 2015 (traduisant une hausse des inégalités de revenu).

4. Le rapport interdécile indique l'état des inégalités entre D1 et D9 ; mais il ne dit rien des inégalités pour les autres déciles et à l'intérieur de D1 et de D9. Par exemple, il est possible que le rapport interdécile stagne, mais qu'il existe un changement dans la distribution des revenus au sein de D1 (les revenus des 5 % les plus pauvres s'accroissent) et/ou au sein de D9 (les revenus des 1 % les plus riches augmentent).

### Doc 2 p 343 Bordas 2020 (capsule V digipad)

1. La courbe de Lorenz permet de mesurer la dispersion des revenus ou du patrimoine ; elle nous donne des informations sur le niveau des inégalités économiques d'un pays.

2. Il s'agit de la droite d'équi-répartition, qui représente une distribution parfaitement égalitaire ; 10 % des ménages se partagent 10 % des revenus, 20 % des ménages se partagent 20 % des revenus, etc.

3. A : 50 % des ménages les plus pauvres se partagent 30 % des revenus nationaux. On retrouve ici le revenu médian. B : 90 % des ménages les plus pauvres se partagent 70 % du patrimoine national ; ou 10 % des ménages les plus riches se partagent 30 % du patrimoine national.

4. La courbe de Lorenz du patrimoine s'écarte davantage de la **droite d'équipartition**, que la courbe des revenus. La répartition du patrimoine est donc plus inégalitaire que celle du revenu. Cela tient au fait que le patrimoine s'accumule sur plusieurs périodes et qu'il se transmet par héritage.

RQ : Le coefficient de Gini mesure la surface entre la droite d'équirépartition et la courbe de Lorenz. Plus le coef de Gini se rapproche de 1, plus la surface est élevée et donc plus les inégalités sont fortes.

### Doc 3 = Faites le point page 343 (capsule 4 du digipad)

	Définition	Intérêts	Limites
Rapport Interdécile	Rapport D1/D9	Mesure les inégalités économiques entre les deux extrêmes de la distribution	Ne dit rien des inégalités des autres déciles et à l'intérieur de D1 et/ou D9
Courbe de Lorenz	Représentation graphique des inégalités économiques	Permet de mesurer la dispersion d'une ressource économique	Il s'agit d'abord d'une représentation « absolue » qui, par conséquent, n'est vraiment utile que dans le cadre d'une comparaison dans le temps et dans l'espace
Coefficient de Gini	Calcul de l'espace entre la droite d'équi-répartition et la courbe de Lorenz	Permet de mesurer l'importance des inégalités de revenu ou de patrimoine	Il s'agit d'une donnée « brute » qui n'a de sens qu'en comparatif (dans le temps et/ou dans l'espace)

Top 1%	Désigne les 1 % les plus riches	Mesure les inégalités à partir des 1 % les plus riches ; donne une représentation « marquante » des inégalités	Ne dit rien des inégalités en des- sous des 1 % les riches
--------	---------------------------------	---	--

## **B. Comment les inégalités économiques et sociales se cumulent-elles ?**

**Inégalité sociale** : différences socialement structurées qui se traduisent par des avantages ou des désavantages dans l'accès aux ressources valorisées, qu'elles soient matérielles, sociales, politique ou culturelles.

- a) **Les inégalités face à la santé.** Les hommes nés en 1950 qui font partie des 10 % les plus riches ont une espérance de vie de 14 ans supérieure à celle de ceux qui appartiennent aux 10 % les plus pauvres. Pour les femmes, la différence est de 13 ans. De plus, les **inégalités face à la santé s'accroissent.**

Les plus défavorisés n'ont pas toujours les **moyens financiers** de se préoccuper de leur santé et de **s'alimenter** de la façon la plus saine qui soit. Il faut également tenir compte de leurs **conditions de travail** qui sont généralement plus difficiles (station debout, manipulation de charges lourdes, exposition au froid, à la chaleur). Enfin, il existe une **surreprésentation des plus défavorisés parmi les personnes qui s'exposent par des conduites à risque** (cigarette, alcool, etc.).

### **b) Les inégalités culturelles**

Les **activités culturelles** sont toujours davantage pratiquées par les cadres que par les **ouvriers**. Par exemple, sur 100 cadres supérieurs interrogés, 80 ont lu au moins un livre au cours des douze derniers mois. Sur 100 ouvriers interrogés, 31 ont lu au moins un livre au cours des douze derniers mois.

Les inégalités économiques constituent une explication, mais elle est sans doute moins importante que les **différences de socialisation culturelle** (il est possible ici de reprendre le concept d'« habitus » de Pierre Bourdieu). **L'éducation à la culture** est fondamentale.

### **c) Les inégalités s'entretiennent et se cumulent.**

**Q4. Expliquez ce qu'est le "système des inégalités" (capsule I et II du digipad)**

L'origine sociale favorisée permet de recevoir un capital culturel élevé qui rend plus facile d'obtenir un diplôme recherché sur le marché du travail et donne plus de chance d'accéder à un emploi stable qui assure un revenu élevé permettant d'avoir le niveau de consommation souhaité (y compris en terme de santé) et un logement dans les zones les plus favorisées, si bien que les enfants bénéficieront à leur tour d'une origine sociale favorisée.

L'origine sociale favorisée permet de recevoir un capital économique important par le biais de l'héritage. Le patrimoine accumulé permet de s'assurer un revenu élevé (R du capital) permettant d'avoir le niveau de consommation souhaité et un logement dans les zones les plus favorisées, si bien que les enfants bénéficieront à leur tour d'une origine sociale favorisée.

Un capital social important, par le biais de la sociabilité, donne plus de chance d'accéder à un emploi stable (rôle du lien social) qui assure un revenu élevé permettant d'avoir le niveau de

consommation souhaité et un logement dans les zones les plus favorisées, si bien que les enfants bénéficieront à leur tour d'une origine sociale favorisée.

Les inégalités font système : elles s'autoentretiennent et se cumulent au point de former un « cercle vicieux ». Ainsi, les inégalités sociales conduisent à des inégalités économiques qui, à leur tour, génèrent des inégalités sociales... De plus, les inégalités économiques se traduisent généralement par d'autres inégalités économiques (les inégalités de revenu forment des inégalités de patrimoine qui accentuent les inégalités de revenus...) et que les inégalités sociales sont à l'origine d'autres inégalités sociales (les inégalités culturelles entraînent des inégalités scolaires).

De plus, ces inégalités ont tendance à se répéter de génération en génération = **reproduction sociale** : La société se reproduit à l'identique de génération en génération, les positions sociales et les inégalités se maintiennent de génération en génération. Exemple : Tendance à appartenir à la même catégorie sociale que ses parents et donc de subir les mêmes inégalités.

Les catégories les plus favorisées du point de vue des ressources économiques sont aussi les plus favorisées pour l'accès au logement, aux soins, à l'emploi, à la réussite scolaire : elles cumulent donc les avantages. Au contraire, les catégories qui disposent de faibles patrimoines, revenus et diplômes ont un moindre accès aux soins, au logement, à la réussite scolaire pour leurs enfants et cumulent donc les handicaps.

## II. Comment favoriser la justice sociale.

### A. Les différentes conceptions de la JS

Document « Des principes de justice concurrents » Q1 (capsule VI du digipad)

1. Anne : Elle sait jouer de la flûte, alors que les autres ne savent pas s'en servir.  
Bob : Il est pauvre et n'a aucun jouet, alors que les autres sont plus riches.  
Clara : C'est elle qui a travaillé pour fabriquer la flûte.

### **\* L'utilitarisme classique, égalitarisme ou libéralisme ?**

Document « Des principes de justice concurrents » Q5, 4, 6, 7, 8, 9 (capsule VI du digipad)

5. Pour les utilitaristes (**Jérémy Bentham** (Anglais ; 1748-1832)), une sté est juste qd elle permet d'atteindre la + grde somme totale de satisfact°. Il faut donc que la satisfaction collective (somme des satisfactions individuelles) soit maximale. La hausse des in= est tolérable si elle ne conduit pas à la détériorat° de la situat° des autres. Pr lui, si les riches s'enrichissent sans q les pauvres ne s'appauvrissent, alors cette in= est juste, car le b-ê des riches augmente, celui des pauvres reste identiq et qd on additionne le tt le b-ê global a augmenté.

Si **Anne** obtient la flûte, elle pourra immédiatement en tirer profit, c'est elle qui aura la satisfaction la plus intense.

**Bob** bénéficiera lui aussi d'un gain de bonheur, puisqu'il aura enfin un jouet, même s'il ne sait pas vraiment en jouer.

Si la flûte revient à **Clara**, cela est aussi une récompense du travail fourni, ce qui encourage l'effort et donc la production de richesses, source de satisfaction matérielle.

L'utilitariste va donc avoir du mal à choisir, il doit déterminer parmi ces trois options, celle qui accroît le plus la satisfaction de l'un des enfants, tout en détériorant le moins la situation des deux autres.

4. **Anne** aurait probablement le soutien des **utilitaristes**, car Anne aurait la satisfaction la plus intense. Cependant ce soutien n'est pas complètement évident (cf Q5)

**Bob** aurait le soutien des **égalitaristes**, car Bob est pauvre, s'il obtient la flûte, le **partage des ressources sera plus équitable** et la justice mieux assurée.

**Clara** aurait le soutien des **libertariens**, car Clara a un **droit de propriété** sur la flûte qu'elle a produite. Il est juste qu'elle lui revienne.

6. Les **égalitaristes** (Karl Marx (1818, 1883) mettent en avant **l'égalité des situations**. Cela peut conduire à **priver Clara de sa flûte**, si ses ressources sont supérieures à celles de Bob (**égalité de situation**). Ce faisant, c'est une remise en cause du droit de propriété (**inégalité des droits**).

Les **libertariens** (Friedrich Hayek ( **Autriche**, 1899-1992)) insistent au contraire sur **l'égalité des droits** et pour le reste il faut laisser faire le marché, cela s'accommode d'une grande inégalité des situations.

Anne : Elle sait jouer = utilitariste

Bob : il est pauvre = égalitariste

Clara : Elle l'a fabriqué = Libertarien

7.

8.

9. **Difficulté des choix** en matière de Justice sociale.

### \* La théorie de John Rawls (1921-2002).

Document « Des principes de justice concurrents » Q2 et 3 (capsule VI du digipad)

2. Clara, placée dans la même situation que Bob, adopterait sans doute le point de vue de ce dernier. Le **principe de justice que l'on tend à adopter n'est pas indépendant de la position que l'on occupe dans la société**.

3. Il est alors **difficile de s'entendre sur un principe commun, sauf à imaginer une situation où les individus pourraient décider de ce principe avant de connaître la position qu'ils seraient amenés à occuper ensuite dans la société**.

Pour Rawls, les indiv doivent être placés sous un **voile d'ignorance** pr exprimer leurs principes de justice, car ils **doivent le faire de la façon la + neutre poss**, c'ad indépendamment de la posit° sociale qu'ils occupent ou occuperont. Ainsi, ils **feront en sorte que les plus mal lotis, qu'ils peuvent tous être, soient dans la meilleure situation possible**. Ce principe de JS repose donc sur **l'égalité des chances** : il s'agit de donner à tous les mêmes chances de réussir, indépendamment de l'origine sociale.

→ exemple : un enfant qui découpe 1 gâteau et qui va sous la table pr distribuer les parts aura à avoir fait des parts identiques pr être sûr de ne pas en avoir une part.

John Rawls a **critiqué la position utilitariste**, qui conduit au **sacrifice des libertés de quelques uns** au bénéfice du plus grand nombre (bien-être social optimal). Pour éviter ce sacrifice il propose que les **libertés de base pour tous soit prioritaire sur tous les autres principes de justice** adoptés. La recherche de la JS doit donc pour lui respecter la hiérarchie suivante :

1. Le **principe d'égalité de liberté** : tout individu a un droit égal à l'ensemble le + étendu possible des **libertés fondamentales** et en même temps **compatible avec la liberté des autres** individus. (maximum de

liberté pourvu que tous y aient accès). → repose sur = des droits.

2. Les **inégalités sociales et économiques** sont justes si :

- elles st associées à des posit° auxqL chac1 pt accéder → = des chances.
- elles permettent d'améliorer le sort des + démunis. → = équité/principe de différence

Si ces principes sont respectés, la liberté ne sera pas sacrifiée pr l'=. Une société doit, pour Rawls, être **équitable plutôt que strictement égalitaire**.

→ **Équité** : principe selon leqL il ft donner + à ceux qi ont - et qi repose sur la recherche d'une réalisat° réelle de l'= des chances.

Exemples d'in= justes : l'IRPP, les alloc° logt qi st conditionnées par le rev

Exemples d'in= injustes : La TVA, la redevance tv, le systM scolR où tx de réussite > pr les cat >.

## **B. Les instruments de la redistribution permettraient de réduire les inégalités**

### **a) La fiscalité et le versement de prestations sociales devraient permettre la baisse des iné**

→ L'impôt, notamment l'impôt sur le rev qi est progressif, est un instrument de redistribut° double : il permet d'atténuer les in= (= red° verticale), mais également de disposer de fonds pr la PS (red° horizontale). Cepd, l'impôt sur le rev qi est progressif et dc équitable, ne touche que la moitié la + aisée des ménages, alors q de l'autre, la TVA qi est dégressive (car PmC baisse avec hausse du rev) et dc injuste, touche tt le md. Pr q l'impôt sur le rev soit + efficace, il devrait toucher tte la pop mais en étant + progressif.

**Fiscalité** : Ensemble des règles relatives à la définition des PO (type de prélèvements, taux, assiette...)

**PO** : versements effectifs opérés par tous les agents éco au secteur des APU, composés d'impôts (incluant les taxes) et de cotisations sociales.

Doc 2 page 350 Bordas 2020

1. • Lord **Beveridge** (1879-1963) (membre du parlement britannique) :

Le systM d'assistance repose sur le principe d'universalité : ts les indiv st couverts, peu importe leur situat° profl.

Financées par l'impôt, les prestat° vt dépendre des besoins des indiv et non plus du montant de leur cot° (prestations non contributives) : ts les indiv touchent les mêmes prestat° face à un même risq → principe d'uniformité.

2. • **Bismarck** : chancelier all (1815-1898) : Le modL bismarcki1 est fondé sur le principe d'assurance sociale, càd q les actifs payent des cotisat° sociales proportionnelles au R perçu. Ces cotisations financent le systM de protect° sociale et donnent droit à une couverture contre les éventuL risq socio. = prestations contributives

→ chq actif cotise proportionLt à son w et reçoit proportionLt à ses cotisat°. Il n'y a dc pas de réduction directe des inégalités. Cependant, ce mécanisme permet une mutualisation des risques ce qui constitue une forme de solidarité. La redistribution est horizontale : il s'agit d'une solidarité entre les actifs et les retraités, entre les bien-portants et les malades, etc... Mais ceux qui ne cotisent pas ne sont pas protégés.

**Assurance** : ppe qui consiste à se prémunir contre certains risques en les mutualisant, reposant sur des cotisations volontaires ou obligatoires en contrepartie de prestations monétaires ou en nature.

Au contraire, l'assistance se donne pour objectif de réduire les inégalités directement. La redistribution est verticale : les impôts (davantage réglés par les plus favorisés) financent les aides sociales qui s'adressent à tous.

**Assistance** : ppe de solidarité qui garantit à tous un minimum de ressources, afin d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux, reposant sur des prestations non contributives versées sous conditions de revenus.

3. Le système de protection sociale français emprunte aux deux logiques : assurance (avec la sécurité sociale, le chômage, la retraite...) et assistance (RSA socle, CMU, minimas sociaux). Une personne qui ne cotise pas et est exclue du système traditionnel de protection bismarckien pourra donc profiter du système d'assistance. On retrouve ici un principe de solidarité à l'égard des plus démunis.

**Cotisations sociales** : PO affectés à la PS, qui donnent droit à des prestations sociales.

**Prestations sociales** : compensation fournie par les organismes de PS en contrepartie de la réalisation d'un risque social, pouvant être monétaires (alloc familiale, indemnité chômage ou pension de retraite..) ou en nature (ex : hospitalisation)

### c) Les effets de la redistribution sur les inégalités

Doc 4 page 351 Bordas 2020 (capsule VIII du digipad)

1. Les 20 % les plus modestes ont un revenu mensuel moyen avant impôts et prestations sociales de 553 euros. Les 20 % les plus modestes ont un revenu mensuel moyen après impôts et prestations sociales de 933 euros. Les 10 % les plus aisés ont un revenu mensuel moyen avant impôts et prestations sociales de 5 939 euros. Les 10 % les plus aisés ont un revenu mensuel moyen après impôts et prestations sociales de 4 666 euros.

2. Les impôts et les prestations sociales augmentent les revenus moyens des plus modestes et diminuent ceux des plus favorisés. Cela permet donc de réduire les inégalités de revenus.

3. Les inégalités de revenus sont plus fortes entre les 10 % les plus favorisés et les 10 % les plus modestes. Il s'agit des deux extrêmes de la distribution des revenus.

4. Le rapport interdécile D9 / D1 passe de 21,1 à 5,7 après impôts et prestations sociales. Le rapport interdécile D8 / D2 passe de 8,3 à 4 après impôts et prestations sociales. Le système de redistribution français opère bien une redistribution verticale vers les plus démunis.

La redistribution peut être définie comme l'ensemble des prélèvements et des réaffectations de ressources opérés par les administrations publiques sur les revenus des ménages, afin de les protéger contre certains risques et de réduire les inégalités.

Cette réduction des inégalités passe par la fiscalité mais aussi le versement de prestations sociales. Dans le cadre de la fiscalité, la redistribution repose sur les impôts progressifs, comme l'impôt sur le revenu. D'autres prélèvements peuvent contribuer à la baisse des inégalités, comme l'impôt sur les successions ou l'ISF.

Si les prélèvements obligatoires peuvent contribuer à réduire les inégalités, ce sont les **prestations sociales** qui assurent l'essentiel de cet effet **redistributif**. Les **revenus de substitution** limitent la baisse des ressources en cas de confrontation à l'un des risques assurés. Pour les plus démunis, la solidarité permet l'accès à des ressources minimales (prestations **non contributives**). La protection sociale exerce donc un effet important sur la baisse de la pauvreté.

Enfin, en dehors des ressources monétaires, la **protection sociale** permet de réduire les inégalités face à la santé, mais aussi, les inégalités face au **logement** (aides au logement), voire les inégalités face à **l'école** (bourses).

### **C. Quels sont les autres moyens d'action des pouvoirs publics pour contribuer à la JS ?**

#### **a) Les services collectifs contribuent à la baisse des iné.**

Doc 1 page 352 Bordas 2020 (capsule IX du digipad)

1. Les **Services collectifs** : activités éco d'intérêt général exécutées par l'Etat ou sous son contrôle (transports collectifs, cantines, écoles, logements sociaux ou les équipements sportifs publics, infrastructures...). Ces activités visent en particulier à garantir à tous l'accès à des services jugés essentiels.

2. Les services collectifs sont financés par les impôts (qui frappent davantage les plus favorisés) ; de plus, ils sont gratuits ou quasi gratuits, ce qui permet aux plus défavorisés de les utiliser de façon massive (et davantage que les plus favorisés). **S'ils étaient marchands, les défavorisés n'y auraient probablement pas accès. Ils permettent donc de réduire les inégalités de situations car ils améliorent les conditions de vie des plus démunis, puisque leur financement pèse avant tout sur ceux qui versent d'importants impôts.**

Les services collectifs peuvent aussi améliorer l'égalité des chances. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, les écoles publiques, bibliothèques municipales, centres culturels... favorisent l'égalité des chances. En effet, même ceux qui ne disposent dans leur famille que de faibles ressources culturelles peuvent partiellement combler ce manque grâce aux services collectifs.

3. Les bas revenus profitent davantage des services collectifs de santé que les autres ; plus le revenu des ménages augmente, moins leur revenu disponible augmente par le biais des dépenses publiques de santé.

Les services collectifs, le plus souvent publics (gratuits ou quasi-gratuits), contribuent à la réduction des inégalités (comme l'école, la santé ou le logement). En effet, **ces services permettent d'assurer au plus grand nombre l'éducation, l'accès aux soins, au logement**. Leur rôle dans la réduction des inégalités est central : le montant global de ces services est bien plus important que les prestations sociales monétaires.

RQ : L'école n'est pas toujours redistributive, car l'intensité et la longueur de son utilisation varient selon les milieux sociaux. (voir doc 2 page 352 Bordas 2020) Les grandes écoles par exemple sont surtout composées des enfants de milieux favorisés. (voir chapitre sur l'école).

#### **b) La lutte contre les discriminations semble être source de JS**

**Discrimination** : le fait de distinguer et traiter différemment une personne ou un groupe sur des critères illégitimes. ( sexe, origine, handicap, âge, orientation sexuelle...). Une discrimination est directe si l'auteur de la discrimination s'appuie directement sur un critère interdit pour faire un choix ; la discrimination indirecte repose sur une règle qui, bien

qu'apparemment neutre, se traduit par un handicap pour des personnes à raison de l'un de ces critères.

Les discriminations sont une remise en cause de l'égalité des droits Elles contreviennent aussi à l'égalité des chances : les chances d'accéder à l'emploi ne sont pas indépendantes du sexe, du handicap, de la nationalité, des origines ethniques.

La remise en cause de l'égalité des droits et des chances va se traduire par des inégalités de situations, en particulier des inégalités de revenu, d'accès au logement.

La loi permet aux pouvoirs publics de lutter contre les discriminations. Un auteur de discrimination peut être condamné jusqu'à trois ans de prison, 45 000 euros d'amende et l'obligation d'indemniser entièrement la victime du préjudice subi. Les pouvoirs publics cherchent également à prévenir les discriminations (en sensibilisant l'opinion publique à cette question).

*Rmq* : - Une discrimination suppose une différence de traitement entre individus placés dans des conditions comparables, à partir de critères interdits par la loi (sexe, origine, handicap, apparence physique, orientation sexuelle...). Ces discriminations se traduisent par des inégalités. Mais toute inégalité n'est pas forcément une discrimination (ex : iné de R entre cadre et ouvrier)

La politique de **discrimination positive** cherche à corriger les effets d'une **discrimination négative antérieure**, en accordant un **traitement préférentiel** aux populations concernées. La discrimination positive (« affirmative action » aux États-Unis) a donc pour objet de **corriger les effets des discriminations jugées injustes ou illégitimes**.

### III. L'intervention de l'E est-elle toujours efficace ?

(Vidéo capsule X du digipad)

#### **A. L'EPro connaît aujourd'hui une crise de financement et d'efficacité**

##### **a) Les problèmes de financement de l'action publique en faveur de la baisse des inégalités**

Un déficit s'explique par des dépenses supérieures aux recettes. Les dépenses liées à la maladie sont de plus en plus élevées, en raison du progrès technique qui rend les soins plus chers et du vieillissement de la population (ce qui augmente aussi les dépenses liées à la vieillesse). Par ailleurs, la faible croissance économique empêche les recettes de croître suffisamment (notamment par le biais du chômage donc moins de cotisation). De plus, les entreprises payent de moins en moins de cotisations sociales puisqu'elle bénéficient depuis le milieu des années 90 d'exonérations très importantes.

**Si la** réduction des déficits publics provient d'une baisse des dépenses publiques, l'État doit réduire son intervention économique et sociale. La volonté de réduire le déficit public se traduit souvent par une baisse des dépenses sociales et une baisse des dépenses de fonctionnement = moins de services collectifs qui se dégradent, ce qui a tendance à accroître les inégalités.

##### **b) L'action de l'Etat en faveur de la baisse des inégalités semble peu efficace**

« On met un pognon de dingue dans les minimas sociaux et les gens ne s'en sortent pas ». Cette petite phrase d'Emmanuel Macron semble dénoncer l'inefficacité de la PS.

En effet, la PS n'a pas empêché la hausse de la pauvreté & de l'exclusion.

En 2018, 14,8 % de la population française vivait avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % du revenu médian. Malgré la hausse des dépenses de prestations sociales ce taux de pauvreté ne diminue pas depuis des décennies.

Par ailleurs, on a beau mettre en place des politiques de lutte contre la pauvreté, celle-ci ressurgit sous des formes renouvelées. Par exemple dans les années 1960, les retraités étaient souvent en situation de pauvreté. Les retraites relativement généreuses ont permis d'éradiquer cette pauvreté, tandis que la montée du chômage, le développement de la précarité mais aussi les transformations de la famille ont généré d'autres sources de pauvreté. Cependant, on ne peut pas pour autant conclure que les prestations sociales sont inefficaces. Elles ont permis de contenir la pauvreté, et sans doute d'en réduire l'intensité.

*Par ailleurs, les baisses d'impôts et suppression de l'ISF sur les plus aisés, ainsi que les exonérations importantes pour les entreprises, accroissent les inégalités et réduisent les marges de manœuvre de l'Etat pour agir en faveur des plus démunis.*

## **B. L'Etat connaît une crise de légitimité**

L'Etat providence connaît une crise de légitimité car

- Le consentement à l'impôt diminue lorsque l'impôt est trop élevé, que le système d'imposition est considéré comme injuste, ou que son utilisation est critiqué.

- La hausse de l'individualisme, entraîne une réticence à payer pour des risques sociaux que l'on pense ne pas courir. Cela remet en cause la solidarité envers les plus démunis (**voir doc 2 page 356 Bordas 2020**)

Par ailleurs, les libéraux on considèrent que :

- des PO trop élevés st dissuasifs : ils ponctionnent les rev des agents éco et dc les **désincitent** à Ler, à Ser ou à Pdir, et dc brident l'invt, l'innovat° et la compétitivité des entr.

→ « trop d'impôt, tue l'impôt » LAFFER

- une PS trop généreuse entrN le dvpt de situat° d'assistance et de dépendance des pop qi touchent les rev socio. Ainsi, pr les personnes aptes à Ler les minimas socio agiraient comme une « **trappe à inactivité** ». (**Voir doc 3 page 357 Bordas 2020**)

Carte mentale récapitulative (**capsule XI digipad**)